

Règlement d'utilisation du certificat et de la marque Qualit'Compétences – Certification de personnes

La marque « Qualit'Compétences » est la propriété exclusive de la société SAINT HONORE AUDIT (nom commercial : Qualit'Compétences immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 788 973 543).

Conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1964 modifiée par la loi du 4 janvier 1991, cette marque a été déposée le 05 Novembre 2012 auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle, sous forme de logo sous le numéro (*en cours*).

1. OBJECTIF DE LA MARQUE

La marque « Qualit'Compétences » a pour objectif de certifier, à la demande des intéressés, la conformité des compétences individuelles d'une personne physique dans un ou plusieurs domaine(s) professionnel(s), soit à des exigences nationales ou internationales en vigueur, soit à des prescriptions préalablement établies.

2. BENEFICIAIRE DU DROIT D'UTILISATION DE LA MARQUE

Le bénéficiaire du droit d'utilisation de la marque est la personne physique qui :

- Est liée contractuellement à Qualit'Compétences
- Dispose d'un ou des certificat(s) délivré(s) par Qualit'Compétences, en cours de validité.

Conformément à l'article 20 de la loi du 31 décembre 1964, l'utilisation autorisée de la marque est strictement personnelle et ne peut être cédée à un tiers même licencié ou successeur.

3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA MARQUE

Toute communication sur la certification se fera dans le respect des dispositions légales et contractuelles, ainsi que du présent règlement.

Communication et support

La marque pourra être utilisée par le bénéficiaire sur tous documents et supports commerciaux et/ou publicitaires de son choix :

- Enseigne de magasins, signalisation de vitrines, véhicules d'entreprise, emballage,
- Papier à en-tête, carte de visite, publicité,
- Support multimédia et audiovisuel notamment site internet

Mais elle ne pourra en aucun cas être apposée sur un produit.

Communication claire et sincère :

- D'une façon générale, toute communication sur la certification doit être réalisée dans le respect des principes de clarté et de sincérité, notamment sur la portée de la certification.
- Elle ne doit pas constituer une source d'ambiguïté avec le nom et /ou le logo de la société pour laquelle travaille le bénéficiaire.
- Le bénéficiaire ne doit pas s'associer à une quelconque action impliquant une référence induue ou inexacte à une certification.
- Toute communication doit se faire dans le respect de Qualit'Compétences et ne pas nuire à ses intérêts, directs ou indirects.

Règlement d'utilisation du certificat et de la marque Qualit'Compétences – Certification de personnes

Mention du domaine de certification et utilisation du logo

Le bénéficiaire ne peut utiliser la marque « Qualit'Compétences » seule. La mention du type de certification (« Certification de personnes ») et de l'intitulé de la certification doit obligatoirement être mentionnée de façon claire, lisible et non-ambiguë.

- Mention de la marque :
Qualit'Compétences, Certification de personnes, « Intitulé de la certification », Portée disponible sur www.qualit-compétences.com
- Utilisation du logo :



Lorsqu'un bénéficiaire est titulaire de plusieurs certificats, il est fortement recommandé d'utiliser un logo pour l'ensemble des domaines certifiés. En aucun cas le Certifié n'est autorisé à laisser croire que la certification porte sur d'autres domaines professionnels que celui ou ceux certifié(s) ou à agir d'une manière qui pourrait le laisser penser.

Exemple d'utilisation :



Usage spécifique de la marque par : Entités extérieures autorisées par la personne certifiée : Il est possible pour le bénéficiaire de donner sous sa responsabilité, l'autorisation expresse écrite et préalable à une entité, qui utilise ses services à titre de salarié ou autre, de mentionner sa certification, sans ambiguïté. Cette entité ne peut en aucun cas se présenter comme certifiée « Qualit'Compétences » ou le laisser penser ou le laisser penser ou utiliser le logo à leurs fins.

Le certifié reste en tout état de cause responsable de toute référence faite à la certification « Qualit'Compétences » par l'entité qui l'utilise. Il répercute immédiatement toute modification de la situation de sa certification à l'entité. En cas de retrait et/ou de suspension de certificat, la personne doit, le cas échéant, en informer par écrit l'entité qui utilise ses services afin que celle-ci fasse disparaître sans délai toute référence à la certification « Qualit'Compétences » de tous documents et supports commerciaux et/ou publicitaires.

Entités extérieures autorisées par Qualit'Compétences : Seule Qualit'Compétences peut autoriser une entité à utiliser la marque « Qualit'Compétences » en qualité de partenaires. Cette autorisation fait l'objet d'une contractualisation dans le respect du présent règlement. Cette entité ne peut en aucun cas se présenter comme certifiée « Qualit'Compétences » ou le laisser penser ou utiliser le logo à leurs fins.

Règlement d'utilisation du certificat et de la marque Qualit'Compétences – Certification de personnes

4. DUREE D'UTILISATION DE LA MARQUE

L'autorisation d'utiliser la marque restera acquise tant que le bénéficiaire continuera à satisfaire aux conditions du droit d'utilisation de ladite marque.

Un certificat peut faire l'objet d'une suspension de validité. Pendant la suspension, la personne ne peut faire état de sa certification au risque de faire l'objet de poursuite, voire d'un retrait de certificat. Pendant la durée de la suspension, toutes dispositions doivent être prises sans délai pour faire disparaître la marque de tous documents et supports commerciaux et/ou publicitaires.

5. RETRAIT DU DROIT D'UTILISATION DE LA MARQUE

Qualit'Compétences se réserve expressément le droit de retirer à tout moment l'autorisation d'emploi de la marque au bénéficiaire dès lors que les conditions d'utilisation de la marque ne sont plus remplies.

Un tel retrait de droit d'utilisation doit être suivi d'exécution immédiate et toutes dispositions doivent être prises sans délai pour faire disparaître la marque de tous documents et supports commerciaux et/ou publicitaires, et retourner le(s) certificat(s) à Qualit'Compétences.

6. UTILISATION ABUSIVE DE LA MARQUE

Tout manquement au respect du présent règlement constitue une utilisation abusive de la marque.

Toute utilisation abusive de la marque par un bénéficiaire ou par toute autre personne ou entité entraîne une réaction de Qualit'Compétences qui se réserve le droit de demander réparation par toutes voies de procédure.

7. CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA MARQUE

Qualit'Compétences se réserve le droit de contrôler le bon usage par les bénéficiaires de la marque « Qualit'Compétences ». Ces bénéficiaires doivent mettre à disposition toutes pièces nécessaires à la demande de Qualit'Compétences permettant de démontrer le respect du présent règlement et de la Charte graphique applicable (notamment, documents commerciaux, publicités).

Je m'engage au respect du règlement d'utilisation du certificat et de la marque Qualit'Compétences - Certification de personnes.

Le candidat

NOM Prénom

Mention manuscrite : date / signature